



MAITRE D'APPRENTISSAGE AIDE SOIGNANT

« Enregistré sous le numéro 5329PO161 29
auprès du préfet de la région Bretagne »

Contact

Lorraine BACK
Secrétaire formation continue
contact@ifsi-quimper.fr
Tél : 02 98 98 66 82
Poste 68 90

Lieu de formation

Quimper

Calendrier

Les 11 et 12 juin 2024
et 16 janvier 2024

Objectifs

Permettre aux professionnels identifiés comme Maître d'apprentissage d'accompagner les apprentis aides-soignants dans leur construction professionnelle.

Objectifs opérationnels

- ⇒ Connaître le cadre juridique du dispositif de l'apprentissage
- ⇒ Définir et comprendre le rôle de chaque acteur (maître d'apprentissage / tuteur, formateur référent)
- ⇒ Connaître la fonction de maître d'apprentissage sur les aspects juridiques, relationnels et pédagogiques
- ⇒ Identifier et utiliser les outils adaptés à l'accompagnement des apprentis et assurer leur progression

Public et Pré-requis

Professionnels identifiés maîtres d'apprentissage / tuteurs de l'apprenti en formation aide-soignante

Durée

3 jours

Intervenants

Cadres de santé formateur IFPS

Modalités pédagogiques

- ⇒ Apports théoriques
- ⇒ Etudes de cas
- ⇒ Analyses de situations pratiques

Modalités d'évaluation

Mesure de la satisfaction à la fin de la session de formation
Une attestation est délivrée à l'issue de la formation

Programme

Nombre de stagiaires

Minimum 8 participants
Maximum 14 participants

L'IFPS se réserve le droit d'annuler la session de formation en cas de nombre de participants < à 8

Accessibilité

Accès aux personnes en situation de handicap nous contacter

Le dispositif de l'apprentissage

- ⇒ Aspects juridiques de l'apprentissage
- ⇒ Le dispositif de l'alternance
- ⇒ Le circuit de l'apprenti
- ⇒ Le livret d'apprentissage

Le Maître d'Apprentissage

- ⇒ Rôle et mission du maître d'apprentissage / tuteur
- ⇒ Mission d'accompagnement de l'apprenti (itinéraire de l'apprenti et mise en oeuvre du tutorat)
- ⇒ Définir les enjeux du tutorat
- ⇒ Les champs d'exercice (pédagogique, administratif et relationnel)

L'accompagnement

- ⇒ Inscrire le tuteur dans un processus de transmissions des pratiques professionnelles
- ⇒ Identifier des savoirs à mobiliser chez l'apprenti
- ⇒ S'inscrire dans la dynamique d'accompagnement de la professionnalisation
- ⇒ Développer les compétences pédagogiques nécessaires à la pratique du tutorat auprès des apprentis
- ⇒ Outiller le tuteur : lui permettre de s'approprier ses nouvelles missions, d'acquérir une posture, des méthodes et les outils nécessaires à l'encadrement des apprentis
- ⇒ Savoir développer une posture réflexive

Formation exclusivement réservée aux établissements partenaires du CFA

Prise en charge par le CFA de l'IFPS